DLP-6-7-92 12939
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
ISSN

Avertissements agricoles



BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES DE
BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Z.I. NORD - B.P. 177 - 21205 BEAUNE Cédex
ABONNEMENT ANNUEL : 250 F - Régisseur Recettes D.R.A.F. - CCP DIJON 3 500 28 D
☎ 80.26.35.45
EDITION GRANDES CULTURES

Bulletin n°14 du 01 Juillet 1992

PYRALE : *Confirmation des traitements à partir du 06/07*
PUCERONS : *Surveiller les "Rhopalosiphum padi".*

MAIS

Le maïs s'échelonne du stade 1 m à 1,10 m pour les situations tardives au stade floraison mâle voire floraison femelle pour les situations précoces.

SITUATION :

PUCERONS

Les populations observées sont importantes en tous secteurs. Elles se composent essentiellement de *Metopolophium dirhodum* et restent surtout conséquentes sur les feuilles basses.

Ces pucerons ne posent plus de problème étant donné les stades du maïs.

Par ailleurs, les auxiliaires (larves de coccinelles, chrysopes ...) sont eux aussi très présents et devraient permettre une régression naturelle des populations de pucerons très rapidement, comme cela a été observé l'année dernière. En revanche, on observe une progression de *Rhopalosiphum padi*, seule espèce à réellement surveiller de près durant la floraison.

PYRALE

Le vol s'intensifie en cage d'élevage ; de même les captures au piège sexuel sont en progression depuis le 26/06.

Les premières pontes ont été observées dans le Chalonnais (Sassenay). Partout ailleurs, elles sont inexistantes.

PRECONISATIONS :

Nous confirmons les dates d'application "pyrale" entre le 6 et le 11 juillet dans les situations normales, après le 11 juillet dans les situations plus tardives.

L'utilisation d'un microgranulé devrait permettre aux auxiliaires présents de continuer leur action régulatrice vis à vis des pucerons.

Par ailleurs, les quelques pluies annoncées peuvent faciliter le nettoyage.

Surveiller l'évolution du *Rhopalosiphum padi* dès le début de la floraison et intervenir dès qu'une inflorescence sur deux est touchée, avec du Pirimor à 0,35 kg/ha. Renforcer la surveillance sur les parcelles ayant déjà reçu ou qui recevront un insecticide liquide (destruction de la faune auxiliaire).

- Cas particulier des parcelles souffrant de la sécheresse (notamment en Haute-Saône) :

Si des fortes pullulations de pucerons sont observées, toutes espèces condondues, intervenir le plus rapidement possible.

* * *

728

Imprimerie de la Station BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ - Directeur Gérant : J. SONDEY N° du certificat d'inscription à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse : 1700 AD